

Le Châtelet-en-Brie, le 09 Juillet 2025

---

Nos réf. : CP/EB/RR/2025-07-09

Objet : Prix de l'eau sur FONTAINE LE PORT

Madame la Maire,

Par la présente et suite à votre sollicitation, je tenais à vous apporter quelques éléments de réponse et informations supplémentaires concernant le prix de l'eau et son évolution depuis quelques années et plus récemment sur l'année 2025 sur FONTAINE LE PORT mais plus globalement sur les communes de la CC Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC).

Ceci vient en complément de la note d'information que vous avez publiée sur votre site internet en date du 04/07/25 et qui apporte des éclaircissements utiles aux abonnés du service d'eau.

Comme vous l'avez rappelé, les composantes du prix de l'eau sont multiples et il est important de les préciser ainsi que leur mode de détermination :

Partie « Eau Potable » :

- Abonnement (perçu par le délégataire) : part fixe (€ HT/an)  
⇒ Fixé dans le contrat de délégation de service public (révisé annuellement)
- Redevance Délégataire AEP (production, transport, stockage, distribution) : part variable selon consommation (€ HT/m<sup>3</sup>)  
⇒ Fixée dans le contrat de délégation de service public (révisée annuellement)
- Redevance Collectivité AEP : part variable selon consommation (€ HT/m<sup>3</sup>)  
⇒ Perçue par la CCBRC et fixée par délibération annuelle du conseil communautaire

Partie « Assainissement » :

- Abonnement (perçu par le délégataire) : part fixe (€ HT/an)  
⇒ Fixé dans le contrat de délégation de service public (révisé annuellement)
- Redevance Délégataire Assainissement (collecte, traitement) : part variable selon consommation (€ HT/m<sup>3</sup>)  
⇒ Fixée dans le contrat de délégation de service public (révisée annuellement)
- Redevance Collectivité Assainissement : part variable selon consommation (€ HT/m<sup>3</sup>)  
⇒ Perçue par la CCBRC et fixée par délibération annuelle du conseil communautaire

## Partie « Organismes publics » :

- Redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (4 Redevances nouvelles: prélèvement, consommation, performance réseaux AEP, performance systèmes assainissement)
  - ⇒ Fixées par l'Agence de l'Eau / calculées selon performances des services d'eau
- TVA : 10% sur part Eau et 5.5% sur part Assainissement

Premièrement, je souhaite revenir sur le sujet de la Délégation de Service Public (DSP). Depuis sa création en 2017 et sa prise des compétences Eau et Assainissement, la CCBRC a entamé une stratégie de regroupement et de rationalisation des différents contrats de DSP sur son territoire, dans le but de diminuer le nombre de contrats, d'optimiser les coûts et les redevances délégataire, et d'uniformiser le niveau de service. Ainsi, de 2017 à aujourd'hui, nous sommes passé de 20 contrats DSP à 8 en Eau Potable, et de 19 contrats DSP à 6 en Assainissement.

Pour l'eau potable, ce regroupement de contrats s'opère de manière géographique et surtout par provenance de l'eau. En l'occurrence, pour FONTAINE LE PORT, la commune a été intégrée dans un contrat de 10 communes.

La passation de ce contrat de DSP s'est déroulée en 2024 selon une procédure très encadrée, et sous le contrôle de la DGCCRF et des services préfectoraux du Contrôle de Légalité.

A l'issue de cette procédure, l'attributaire du contrat de DSP (AQUALTER) a été désigné par le conseil communautaire puisqu'il était le mieux et le moins disant : son offre avait la meilleure note globale, et le prix proposé par ce candidat était le moins cher par rapport à l'autre offre reçue (15% moins cher, soit environ 0.30€HT/m<sup>3</sup>).

Pour ce contrat de 10 communes, la redevance délégataire est globalement restée stable en comparaison à la moyenne pondérée, mais pour FONTAINE LE PORT, la redevance délégataire est effectivement passée de 0.8486€HT/m<sup>3</sup> au 01/01/2024 à 1.77€HT/m<sup>3</sup> en 2025 : cette augmentation n'est pas due à un changement de délégataire, mais à un changement de contrat de DSP et de ses composantes (périmètre, ouvrages, prestations, achats d'eau, charges, ...).

Cette augmentation s'explique en très grande partie par le changement du mode d'alimentation de la commune de FONTAINE LE PORT qui va se faire dans les mois à venir en 2025: en effet, pour assurer une alimentation en eau potable pérenne aux habitants de la commune, la CCBRC est contrainte d'abandonner le captage d'eau présent sur la commune, et de se raccorder au réseau de la commune de LE CHATELET EN BRIE dont l'eau provient d'un achat d'eau externe depuis MELUN. Cet achat d'eau externe (~0.70€HT/m<sup>3</sup>) rentre dans les charges du délégataire AQUALTER, et est couvert contractuellement par une redevance délégataire adaptée en conséquence.

Deuxièmement, concernant les Redevances Collectivité (Eau Potable + Assainissement) perçues par la CC Brie des Rivières et Châteaux, il m'apparaît essentiel de rappeler la stratégie mise en place en matière d'investissement sur nos ouvrages d'eau et d'assainissement et la politique tarifaire adéquate et nécessaire pour financer ces nombreux travaux.

Après la prise des compétences en question en 2017, la CCBRC a fait réaliser une grande étude permettant de faire un diagnostic précis des différents services d'eau et d'assainissement, de faire le constat que le patrimoine (réseaux, ouvrages, ...) était globalement en mauvais état et très vieillissant, et de se rendre compte de la masse de travaux nécessaires pour mettre aux normes et renouveler ce patrimoine pour assurer la continuité des services et préserver l'environnement.

Ainsi, les élus de la CCBRC ont décidé d'engager à partir de 2020 / 2021 des programmes de travaux ambitieux (Plans Pluriannuels d'Investissement ou PPI) : afin de financer ces travaux (renouvellement de réseaux, reconstruction de stations d'épuration, réhabilitation de réservoirs, ...) une politique tarifaire d'augmentation progressive a été mise en place pour donner à la CCBRC les moyens financiers d'agir. C'est ainsi que budgétairement, presque 8M€ en eau et 8M€ en assainissement seront alloués annuellement à terme pour réaliser ces investissements stratégiques.

En complément, dans un souci d'équité entre les abonnés, cette politique tarifaire mène à une convergence du tarif des redevances Collectivité pour 2025 / 2026. Les délibérations annuelles fixant les redevances Collectivité et révisant les plans pluriannuels d'investissement sont accessibles sur le internet de la CCBRC : <https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/macomcom/documents-officiels/deliberations/>

En l'occurrence, pour ce qui est de FONTAINE LE PORT plus spécifiquement, les besoins d'investissement sur les patrimoines très vétustes des services d'eau et d'assainissement sont aussi très importants. Pour correspondre à nos ambitions et afin de répondre aux priorités techniques et réglementaires, voici un détail des travaux déjà réalisés et à venir sur votre commune :

- Renouvellement de branchements AEP entre 2023 et 2025 : ~560 000€HT
- Renouvellement de canalisation AEP Rue de la Vallée (900ml) en 2025 : ~730 000€HT
- Réalisation d'une interconnexion AEP (canalisation + ouvrages de surpression) pour alimenter en eau potable la commune depuis Le Chatelet en Brie / travaux été et 2ème semestre 2025 : ~ 940 000€HT
- Renouvellement de canalisation AEP Rue de Bellevue (600ml) / travaux prévus au 2ème semestre 2025 : ~550 000€HT
- Renouvellement de canalisation AEP + création d'un réseau d'assainissement Rue Michelis (travaux fin 2025 / courant 2026) : ~500 000€HT

A cela, il faut ajouter les autres travaux de renouvellement de réseaux qui seront rendus nécessaires à l'avenir compte tenu de leur état dégradé, ou les travaux de réhabilitation d'ouvrage (réservoir d'eau potable de Massoury par exemple).

Tous ces travaux n'auraient clairement pas été supportables pour la commune de FONTAINE LE PORT seule, c'est l'intérêt de la gestion de ces compétences Eau et Assainissement à l'échelon intercommunal : la mutualisation des moyens entre plusieurs communes et la solidarité communautaire permettent de réaliser des travaux d'ampleur, même pour des communes dont l'assiette de facturation (volumes consommés) est faible.

Pour de plus amples renseignements sur la composition du prix de l'eau et sur les évolutions tarifaires, il vous est aussi possible de vous reporter à l'article présent dans le magazine communautaire N°8 de fin 2022 disponible sur le lien suivant : <https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/article-publication-revue-de-presse/le-magazine/>

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition si besoin sur le sujet du prix de l'eau et concernant les compétences Eau et Assainissement de manière plus large.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Christian POTEAU

